



Paris, le 1^{er} juin 2022

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS
Bureau des personnels administratifs
Bureau des personnels techniques et spécialisés

Le ministre de l'intérieur

à

Destinataires in fine

Objet : Mise en œuvre du Plan PATS / organisation de la campagne d'avancement 2022 au bénéfice des personnels administratifs, techniques et SIC affectés dans les services de police nationale et de gendarmerie nationale

La reconnaissance spécifique des personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) de la police nationale et des personnels civils (PCIV) de la gendarmerie nationale était l'un des enjeux du « Beauvau de la sécurité ».

Elle est fondamentale pour garantir le bon fonctionnement des forces de sécurité dans un contexte marqué par un renforcement sensible des effectifs opérationnels, pour accompagner la politique de substitutions qui est une priorité ministérielle ainsi que les réformes organisationnelles des forces de sécurité (création des DDPN, réforme R13, développement de nouvelles missions comme les assistants d'enquête).

Le Président de la République a ainsi acté un plan de revalorisation inédit proposé par le ministre de l'intérieur. **Ce plan se traduira notamment par un repyramidage sans précédent sur 3 ans sur la période 2022-2024.**

Les promotions interviendront pour moitié par des avancements au choix et pour moitié par des examens professionnels dans les services de la police nationale et de la gendarmerie nationale, en complément des recrutements annuels classiques dans les corps concernés.

La présente circulaire précise les modalités de mise en œuvre des avancements au choix au profit des PATS et des PCIV pour 2022.

* * *

1. Les objectifs du plan PATS

Le repyramidage triennal (2022-2024) prévu par le plan PATS se décline de la manière suivante :

En police nationale :

- a. Pour les promotions de C en B: 570 pour les personnels administratifs et 90 pour les personnels techniques ;
- b. Pour les promotions de B en A: 177 pour les personnels administratifs et 33 pour les personnels techniques et SIC.

En gendarmerie nationale :

- c. Pour les promotions de C en B: 85 pour les personnels administratifs et 80 pour les personnels techniques ;
- d. Pour les promotions de B en A: 12 pour les personnels administratifs et 13 pour les personnels techniques et SIC.

Pour atteindre les objectifs de promotions de C en B, des projets de décrets en Conseil d'Etat prévoient les modalités temporaires de promotion interne par voies d'inscription sur une liste d'aptitude et d'examen professionnel.

Le nombre de places offertes sur liste d'aptitude (LA) et par la voie de l'examen professionnel (EP) dans les périmètres de la police nationale et de la gendarmerie nationale sera fixé par un arrêté du ministre de l'intérieur.

Il n'y aura pas d'avancement des personnels administratifs de B en A sur liste d'aptitude au titre de 2022 compte tenu des spécificités CIGEM. Les modalités de promotion de B en A dans le premier grade du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat vous seront transmises ultérieurement.

*

2. Répartition des postes par corps

2.1. La promotion interne dans le corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer

Comme le prévoient les arbitrages du plan PATS, les promotions supplémentaires se traduiront par 218 promotions au choix par voie de liste d'aptitude en 2022.

Sur les 218 promotions supplémentaires, 190 seront attribuées aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C de la filière administrative du périmètre PN et 28 pour ceux relevant du périmètre GN.

Pour 2023 et 2024, elles se répartiront entre la liste d'aptitude au choix et l'examen professionnel, soit respectivement 55 (LA) et 163 (EP) pour 2023 et 55 (LA) et 164 (EP) en 2024.

S'agissant du recrutement au choix après inscription sur liste d'aptitude, les fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C ou de même niveau relevant du ministère de l'intérieur ou détachés dans l'un de ces corps doivent justifier d'au moins neuf années de services publics.

2.2. La promotion interne dans le corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur

L'objectif du plan PATS est d'atteindre sur le triennal 2022 à 2024, la promotion de C en B de 90 personnels techniques de la police nationale et de 80 personnels techniques de la gendarmerie nationale dans le grade de contrôleur de classe normale des services techniques.

Ces promotions supplémentaires se traduiront par 57 promotions au choix par voie de liste d'aptitude en 2022. Sur les 57 promotions supplémentaires, 30 seront attribuées aux ADTIOM relevant du périmètre PN et 27 pour ceux relevant du périmètre GN.

Pour 2023 et 2024, elles se répartiront entre la liste d'aptitude au choix et l'examen professionnel, soit respectivement 15 (LA) et 42 (EP) pour 2023 et 13 (LA) et 43 (EP) en 2024.

En ce qui concerne le recrutement au choix après inscription sur liste d'aptitude, les adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer doivent justifier d'au moins neuf années de services publics.

2.3. La promotion interne dans le corps des techniciens des systèmes d'information et de communication (TSIC) du ministère de l'intérieur

Les avancements au titre du plan PATS dans le corps des TSIC sont pris en compte dans les modalités dérogatoires d'avancement prévues dans le cadre de l'extinction du corps des ASIC.

2.4. La promotion interne dans le corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur

Afin d'atteindre les objectifs de promotion de B en A des personnels techniques, un projet de décret en Conseil d'Etat prévoit les modalités exceptionnelles de recrutement dans le premier grade du corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur, sur le triennal 2022 à 2024.

L'article 1 du projet de décret crée une nouvelle voie de promotion interne en ouvrant la voie d'un examen professionnel. Toutefois, cette voie n'est ouverte que de façon provisoire sur la période 2022 à 2024. Ainsi, il existera, comme dans les autres corps techniques concernés par le présent plan de requalification, deux modalités de la promotion interne dans le premier grade du corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur : par la voie de la liste d'aptitude et par la voie de l'examen professionnel.

Ces promotions supplémentaires se traduiront en 2022 par 9 promotions au choix par voie de liste d'aptitude en 2022.

Sur les 9 promotions supplémentaires, 6 seront attribuées aux CST relevant du périmètre PN et 3 pour ceux relevant du périmètre GN.

Pour 2023 et 2024, les 8 promotions annuelles se répartiront entre la liste d'aptitude au choix et l'examen professionnel, soit respectivement 2 (LA) et 6 (EP). Ainsi, 6 postes seront offerts à l'examen professionnel ouvert au titre de 2023 et 2024.

Concernant la promotion interne sur liste d'aptitude, les contrôleurs des services techniques doivent compter, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle les nominations sont prononcées, au moins neuf ans de services effectifs dans leur corps, conformément aux dispositions du 4° de l'article 5 du décret du 19 octobre 2005 modifié portant statut particulier des IST.

Par ailleurs, le décret précise que lorsque le nombre de candidats reçus à l'examen professionnel est inférieur au nombre de places offertes à ce titre, le nombre de candidats inscrits sur la liste d'aptitude peut être augmenté à due concurrence.

2.5. La promotion interne dans le corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication

Le plan de promotion dans le corps des ISIC relevant des périmètres PN et GN conduit à proposer 7 promotions supplémentaires en 2022, 2023 et 2024.

Sur les 7 promotions supplémentaires en 2022, 5 seront attribuées aux TSIC relevant du périmètre PN et 2 pour ceux relevant du périmètre GN.

Pour 2023 et 2024, elles se répartiront entre liste d'aptitude au choix et l'examen professionnel, soit respectivement 2 (LA) et 5 (EP) en 2023. Ainsi, 5 postes seront offerts à l'examen professionnel ouvert au titre de 2023 et 2024.

Les techniciens de classe exceptionnelle justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle les nominations sont prononcées, d'au moins neuf ans de services publics, dont cinq ans au moins de services dans le corps des techniciens des systèmes d'information et de communication et les fonctionnaires détachés ce corps justifiant des mêmes conditions de grade et de durée de services, être inscrits au recrutement sur liste d'aptitude.

*

3. Modalités et calendrier de remontée des propositions pour la promotion sur liste d'aptitude en 2022

Etapes du processus	Début	Fin
Saisine des SGAMI par la DRH et préparation des propositions d'avancement par SGAMI en lien avec les services locaux PN et GN (dialogue social inclus)	Juin 2022	27 juin 2022
Transmission des propositions d'avancement par les SGAMI à la DRCPN/SDARH (BPATS), DPMGN/SDGP (BPCIV), DRH/SDP (BPA/BPTS)	lundi 27 juin 2022	
Analyse des propositions par DRCPN / SDARH / BPATS et DPMGN/SDGP/BPCIV	Entre le 27 juin 2022 et le 06 août 2022	
Dialogue social conduit par DRCPN et DPMGN avant arbitrage PN et GN		
Transmission à la DRH/SDP/BPA/BPTS	vendredi 6 août 2022	

Les services veilleront à proposer des agents éligibles en 2022, présents dans leurs effectifs et n'ayant pas bénéficié d'une promotion au titre de la campagne d'avancement « classique » de 2022.

Les agents promus au titre du plan PATS pourront s'inscrire dans la mobilité, en particulier sur les postes relevant de leur périmètre, ou bénéficieront d'un redimensionnement de leur fiche de poste afin que les missions exercées soient en adéquation avec leur nouveau corps.

*

4. Modalités et calendrier de remontée des propositions pour la promotion sur liste d'aptitude en 2023

Au titre de 2023, les avancements au titre du plan PATS suivent les mêmes modalités et calendrier que la campagne d'avancement « classique » précisés par mon instruction du 3 mai 2022.

Les volumes de propositions qui seront remontés en centrale doivent permettre de pourvoir ces deux campagnes.

A titre indicatif à ce stade dans l'attente de la validation des projets de texte sont prévus au titre du plan PATS :

En police nationale :

- Pour les promotions de C en B : 48 pour la filière administrative et 8 pour la filière technique (8 promotions dans le corps des CST)
- Pour les promotions de B en A : 4 pour la filière technique et SIC (2 promotions dans le corps des IST et 2 promotions dans le corps des ISIC)

En gendarmerie nationale :

- Pour les promotions de C en B : 7 pour la filière administrative et 7 pour la filière technique (7 promotions dans le corps des CST)

Pour le ministre et par délégation,
la directrice des ressources humaines



Laurence MÉZIN

Copie :

- *Monsieur le directeur des ressources et des compétences de la police nationale*
- *Monsieur le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale*

LISTE DES DESTINATAIRES

Pour attribution :

- Mesdames et Messieurs les préfets de région et de zone
- Monsieur le préfet de police de Paris
- Monsieur le préfet de Mayotte
- Monsieur le haut-commissaire de la République en Polynésie-française
- Monsieur le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le préfet, administrateur supérieur de Wallis-et-Futuna
- Madame la préfète, administratrice supérieure des Terres Australes et Antarctiques Françaises
- Monsieur le préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon
- Mesdames et Messieurs les directeurs généraux, directeurs et chefs de service d'administration centrale
- Madame la secrétaire générale du Conseil d'Etat

Pour information :

- Messieurs les préfets de zone de défense et de sécurité - secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur
- Mesdames et Messieurs les préfets de département
- Messieurs les commandants de région de gendarmerie